



“Working within CITES for the protection and conservation of species in international trade”

## Gazelles Nord Africaines

### *Gazella dorcas, Gazella cuvieri, Gazella leptoceros*

CoP14 Prop.10; CoP14 Prop.11; CoP14 Prop.12 (Algérie) Inscription à l'Annexe I de *Gazella dorcas*, *Gazella cuvieri* et *Gazella leptoceros*

#### RECOMMANDATION DU SSN: Soutenir l'adoption de ces Propositions

#### LES TROIS ESPÈCES DE GAZELLE ONT DÉCLINÉ DE FAÇON DRAMATIQUE À TRAVERS UNE GRANDE PARTIE DE LEUR AIRE DE RÉPARTITION ET ONT SUBI UNE DIMINUTION ET UNE DÉGRADATION D'HABITAT

Les trois espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) qui comprend les espèces en danger d'extinction. Elles sont également classifiées comme des espèces faisant face à un risque d'extinction globale plus élevé par l'UICN : *Gazella cuvieri* est classifiée « espèce en danger », *Gazella leptoceros* est classifiée « espèce en danger et décroissante », et *Gazella dorcas* est classifiée « espèce vulnérable ou décroissante ».

Les populations de chaque espèce ont manifesté les signes d'un déclin considérable au niveau national et les Etats de l'aire de répartition ont rapporté à la CMS que sur le plan national :

- *Gazella cuvieri* est en danger en Algérie, au Maroc et en Tunisie
- *Gazella dorcas* est éteinte au Nigéria et au Sénégal; en danger au Maroc, en Libye et en Mauritanie; probablement en danger au Mali et au Burkina Faso; probablement vulnérable ou en danger au Tchad et au Niger; vulnérable en Tunisie et en Egypte; probablement proche d'être menacée ou vulnérable au Soudan; et probablement vulnérable en Algérie
- *Gazella leptoceros* en danger en Egypte et au Mali; probablement en danger en Algérie, en Tunisie et en Libye; en effectifs réduits au Niger; rare au Tchad; accidentelle au Maroc; possiblement exterminée au Soudan (CMS 2002 and CMS 2006)

Les estimations de populations disponibles pour les trois espèces montrent que leurs populations sont de petite taille. La dégradation et le déclin de l'habitat de ces espèces sont également confirmés par les données disponibles:

Espèce	Estimations de population disponibles	Données sur la dégradation et le déclin de l'aire de répartition et de l'habitat de l'espèce
<i>Gazella cuvieri</i>	1450-2450 individus: de 600 à 1500 au Maroc, de 300 à 400 en Tunisie et 560 en Algérie (un nouvel inventaire mené en Algérie a établi qu'il ne restait seulement que 500 animaux ce qui viendrait réduire cette estimation) (CMS 2006)	«Les dégradations et régressions d'habitats sont principalement dues à l'expansion continue des pâturages pour le bétail et à la déforestation pour l'agriculture ou le charbon de bois; elles ont eu pour conséquence de réduire sévèrement les effectifs et fragmentés [sic] la distribution. » (CMS 2006)
<i>Gazella dorcas</i>	Nigéria: éteinte; Sénégal: éteinte; Algérie: 619 ; Maroc: de 500 à 1500;	« Autrefois très commune dans toute son aire de répartition, l'espèce a été totalement décimée dans la plupart des régions et très réduite en effectifs dans les régions où elle s'est

Espèce	Estimations de population disponibles	Données sur la dégradation et le déclin de l'aire de répartition et de l'habitat de l'espèce
	Égypte: de 1000 à 2000 en déclin rapide; Mali: de 2000 à 2500; Éthiopie: un peut moins de 500 spécimens dans la région d'Adrar; Niger: 100; (Ali and Zeleke 2003 et CMS 2006)	<i>maintenue. (...)L'espèce a souffert, bien que dans une mesure moindre que les autres antilopes sahélo-sahariennes grâce à sa plus grande flexibilité écologique, des sécheresses catastrophiques, de la dégradation des habitats par le surpâturage, l'exploitation des plantes ligneuses et les pertes d'habitats suite aux pressions de développement.» (CMS 2006) «La dégradation du milieu, en particulier par le surpâturage et les coupes, qui réduisent les disponibilités alimentaires, pouvant devenir critiques en période estivale, semble également être un facteur important dans la régression de l'espèce.» (Cuzin 2003)</i>
<i>Gazella leptoceros</i>	Moins de 2500 animaux, avec des sous-populations se montant à pas plus de 250 individus ayant atteint la maturité (Mallon & Kingswood 2001)	« <i>G.l.leptoceros a été éliminée de la plus grande partie de son aire de distribution du Désert Occidental égyptien (...) Malgré d'incontestables signes de diminution d'effectifs, il n'y a pas d'indication objective de régression d'aire pour Gazella leptoceros loderi, en partie du fait de la pauvreté des données historiques de ce taxon difficilement observable.» (CMS 2006)</i>

## LE COMMERCE CONTINUE À CONSTITUER UNE MENACE POUR LES TROIS ESPÈCES

Les trois espèces ont été inscrites à l'Annexe III de la CITES par la Tunisie en 1976. Ce niveau de protection CITES est resté insuffisant pour assurer que la demande internationale pour les parties et les produits ne nuisent pas à la survie de ces espèces. Les gazelles nord-africaines sont lourdement et illégalement chassées pour leurs cornes, leur viande et leurs peaux.

Les niveaux de commerce international licite rapporté de *Gazelle cuvieri* et de *Gazella leptoceros* restent relativement peu élevés: entre 2000 et 2005, 24 spécimens vivants de *Gazella cuvieri* et 36 spécimens vivants de *Gazella leptoceros* ont été commercialisés. Cependant, la chasse illicite de l'espèce continue à des niveaux qui sont susceptibles de compromettre la survie de l'espèce et les études démontrent que la chasse est en partie motivée par le commerce des cornes, des trophées et de la viande (Cuzin 2003).

Le commerce licite rapporté de *Gazella dorcas* est plus conséquent. Entre 2000 et 2005, la somme de toutes les transactions rapportées a impliqué 1806 gazelles dorcas (1675 spécimens vivants, 95 trophées, 10 carcasses, 4 crânes, 6 os, 2 squelettes, 3 peaux, 1 corne, et 10 spécimens). La plupart des gazelles dorcas impliquées dans ce commerce sont rapportées comme provenant de la nature (seulement 533 ont été rapportées comme provenant de l'élevage en ranch ou de la captivité). Les transactions peuvent impliquer de grandes quantités de *Gazella dorcas* à la fois (par exemple, de 2000 à 2005 le Soudan a rapporté un total de 1313 exportations et réexportations de spécimens vivants; les données sur le commerce pour le Soudan montrent que de 2000 à 2004, les transactions annuelles de spécimens vivants impliquaient une moyenne de 250 animaux et pouvaient aller jusqu'à 352 animaux alors qu'en 2005, seulement 62 spécimens ont été exportés; cela pourrait indiquer un déclin considérable de la population). Le Soudan est l'exportateur principal de cette espèce; l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et Qatar en sont les importateurs principaux. *Gazella dorcas* reste également lourdement menacée par les chasses illicites partiellement motivées par le commerce (Cuzin 2003)

Différentes informations font preuve du commerce illicite des gazelles nord-africaines et de l'existence d'une demande pour leurs parties et produits:

- des cornes de *Gazella dorcas* montées en décoration sont mises en vente sur eBay;
- même si les données sur le commerce illicite de *Gazella dorcas* ne sont pas disponibles, plusieurs spécimens sont rapportés comme confisqués dans la Base de Données sur le Commerce CITES du WCMC/PNU
- les analyses disponibles mentionnent que la viande d'antilope est disponible à la vente au Moyen Orient et que les prix des antilopes peuvent «varier[r] de 600 à 700 \$ US» (Amir 2006)

Les informations suivantes sont également préoccupantes:

- les trois espèces restent lourdement menacées par la chasse illicite. Le commerce illicite est presque impossible à surveiller mais un marché noir florissant pourrait exister pour ces espèces
- *Gazella leptoceros* est très similaire en apparence à *Gazella dorcas* (CMS 2005) ce qui implique que le marché existant pour les parties et produits de *Gazella dorcas* pourrait causer le commerce illicite de la *Gazella leptoceros*

### **SANS PROTECTION CITES SUPPLÉMENTAIRE LES TROIS ESPÈCES DE GAZELLES POURRAIENT DISPARAÎTRE**

Les trois espèces de gazelles ont un faible taux de reproduction: une portée d'un ou deux faons par an pour *Gazella leptoceros*; un seul faon par an pour *Gazella dorcas* bien que des jumeaux aient été signalés en Algérie; un ou deux petits par portée et une ou deux portées par an si suffisamment d'eau et de nourriture sont disponibles pour *Gazella cuvieri*. Ce faible taux de reproduction rend les trois espèces particulièrement vulnérables à l'exploitation excessive et implique que les espèces pourraient devenir éteintes sans davantage de protection contre le commerce international.

Une inscription de ces espèces à l'Annexe I mènerait à des mesures de lutte contre la fraude plus strictes dans les Etats importateurs clés, résultant ainsi dans une surveillance plus approfondie du commerce illicite actuellement impossible à déceler. Cela permettrait également d'aider les Etats de l'aire de répartition dans leurs efforts de contrôle de la chasse de ces espèces qui est motivée par le commerce et cela mènerait également à une mise en application plus stricte des interdictions nationales du commerce et de la chasse

Les trois espèces de gazelle remplissent les critères biologiques et commerciaux d'une inscription à l'Annexe I en conformité avec les Critères A i), ii), v) et C) i) et ii) de l'Annexe I de la Résolution CITES Conf. 9.24 (Rev. CoP13). La protection renforcée offerte par l'Annexe I est nécessaire pour rétablir le contrôle du commerce international de ces espèces sous contrôle et pour assurer leur survie dans le long terme.